

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les adhérents de l'association du SEL de Saint-Jean Bonnefonds partagent des valeurs communes. Ils revendiquent notamment le droit d'échanger librement et inconditionnellement des savoirs, des savoir-faire, des informations, des services, des objets...

Les adhérents à l'association du SEL de Saint-Jean Bonnefonds s'inscrivent dans un esprit de fraternité, solidarité et de convivialité. Ils privilégient le lien plutôt que le bien.

### 1 LE STATUT DU SELISTE

- Etre adhérent au SEL de Saint-Jean Bonnefonds
- Fournir annuellement une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile
- Accepter et signer le règlement intérieur
- Participer aux échanges

### 2 FONCTIONNEMENT DU SEL DE SAINT-JEAN BONNEFONDS

Pour échanger et favoriser la multilatéralité des échanges, les adhérents au SEL de Saint-Jean Bonnefonds utilisent une monnaie d'échange locale nommée le RUBAN. Le nombre de ruban symbolise la valeur de l'échange. L'inscription des échanges dans la « Fiche Personnelle d'Echange » représente la mémoire de l'échange. Un ruban est égal à une minute de temps partagé.

Le SEL de Saint-Jean-Bonnefonds ne reproduit pas l'inégalité sociale. En son sein, le temps passé pour un service rendu a la même valeur quel que soit le service : 1 heure de temps partagé représente 60 rubans qu'il s'agisse d'une heure de repassage ou d'une heure d'un cours de piano. CEPENDANT, L'ÉCHANGE DEMEURE TOUJOURS UN ACCORD DE GRÉ À GRÉ ENTRE LES MEMBRES.

L'adhérent au SEL de Saint-Jean-Bonnefonds s'engage à effectuer les services qu'il propose avec conscience, respect et honnêteté vis-à-vis des personnes impliquées et, dans la mesure du possible, à mener à terme ses engagements

Les échanges des adhérents sont centralisés sur le site internet de l'association par le débiteur de l'échange. Ce débit est réalisé individuellement ou à la permanence ou dans le cadre d'un échange par un autre membre pour les Selistes qui n'ont pas internet.

Pour faciliter les échanges, un crédit de 2000 rubans est offert à tout nouvel adhérent.

Chaque adhérent possède une Fiche Personnelle d'Echange sur laquelle sont mémorisés les échanges effectués, les noms des partenaires des différents échanges, le solde en rubans. Cette Fiche Personnelle d'Echange permet ainsi de tenir sa comptabilité personnelle.

Chaque Seliste est identifié par un numéro qui lui sera attribué lors de son adhésion.

Le compte est transparent : lors d'un échange les inscriptions sont croisées. Chacun authentifie l'échange en écrivant la nature de l'échange sur la Fiche Personnelle d'Echange de son partenaire. Il est recommandé de porter de l'attention à la Fiche Personnelle d'Echange de son partenaire.

Pour maintenir l'équilibre des échanges et un bon dynamisme du système, chaque adhérent doit veiller, autant que faire se peut, à fonctionner en solde positif.

Les membres élus de chaque pôle peuvent demander de communiquer son solde ainsi que le solde du partenaire du dernier échange.

Pour pouvoir échanger dans le SEL de Saint-Jean-Bonnefonds, il faut faire des propositions d'échange, c'est-à-dire des offres et des demandes. Ces offres et ces demandes sont mises à jour sur le site internet du SEL de Saint-Jean-Bonnefonds par celui qui bénéficie du service.

Pour les Selistes qui n'ont pas internet les transactions peuvent se faire à la permanence ou dans le cadre d'un échange avec un autre membre.

Une permanence, des rencontres, Bourses Locales d'Echange (BLE) d'objets et de services, des sorties peuvent être organisées. Elles permettent aux partenaires de mieux se connaître et de nouer ainsi des relations de confiance et de convivialité facilitant les échanges.

Elles permettent également de partager les expériences et de discuter des difficultés rencontrées ou surmontées lors d'un échange.

Tous les membres sont invités à s'investir dans l'animation et le fonctionnement de l'association. Certains des services rendus à cette occasion peuvent faire l'objet d'une contrepartie en rubans.

### **3 OBLIGATIONS ET PRÉCAUTIONS DU SELISTE**

Le troc, l'échange sont avant tout un accord de gré à gré entre deux partenaires. Cette règle de fonctionnement prédomine sur toute autre règle. L'accord est donc sous la responsabilité individuelle et unique de chaque partenaire qui fait son affaire personnelle des conséquences éventuelles de ses activités d'échange.

Ne rendez que ponctuellement un service correspondant à votre activité professionnelle actuelle.

Un accident peut survenir lors d'un échange de service, chaque partenaire doit s'assurer de la validité de son assurance responsabilité civile et la couverture des risques liés à l'activité, en particulier pour les travaux qui pourraient présenter un danger. (La responsabilité civile couvre habituellement les accidents survenus lors de coups de mains bénévoles en famille ou entre amis).

Mais n'oubliez pas que « toute activité ponctuelle, non répétitive et de courte durée, réalisée de particulier à particulier au titre de l'entraide » est tout à fait légitime et légale.

Le SEL de Saint-Jean-Bonnefonds ne fournit aucune garantie quant à la qualité, les conditions, la valeur des services ou produits négociés. Tout prosélytisme y est interdit. L'association se réserve le droit d'interdire l'enregistrement de toute annonce ou de toute transaction qu'elle juge contraire aux statuts, au règlement intérieur, à l'esprit de l'association ou aux lois en vigueur. Pour les mêmes raisons, l'association se réserve le droit d'exclure un de ses membres.

### **4 QUELQUES CONSEILS**

Pensez à mettre à jour régulièrement votre annonce. Pour vous aider à la rédiger, inspirez-vous de ces verbes : j'offre, j'ai besoin, je voudrais, j'aspire à, je souhaite rencontrer, j'aimerais découvrir, je voudrais apprendre, je troque, je partage, je donne, je projette, je communique, je recherche, etc... Osez être créatifs dans vos demandes et offres, les possibilités d'un SEL ne sont limitées que par votre imagination!

Faites le premier pas. N'attendez pas que l'on vous appelle. Prenez le téléphone et contactez vous-même un membre du SEL de Saint-Jean-Bonnefonds pour faire des provisions de rubans ou pour ne pas vous trouvez débiteur.

Lorsqu'un adhérent prend contact avec un autre adhérent sur répondeur téléphonique, il est important de le rappeler, même s'il n'est pas disponible pour cet échange.

Si vous avez besoin d'aide, les permanences sont à votre disposition.

Invitez vos collègues, votre famille, vos voisins à nous rejoindre, plus nous sommes nombreux, plus les annonces seront diversifiées.

Signature du Seliste

Date

*(Précédé de la mention lu et approuvé)*